

JOURNAL DE ROUBAIX

PAU... TRENTIÈME ANNÉE... BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POURTRAIS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX... AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES... Rue Neuve, 17, à Roubaix... A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis... chez MM. HAVAS, LAPPIER ET C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 31, à Bruxelles.

ROUBAIX, LE 4 MARS 1889

LE PRÊTRE ET LA QUESTION SOCIALE

M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Paris, a exposé l'autre soir à la Procure de Saint-Sulpice, dans une causerie tout intime, les raisons qui devraient engager aujourd'hui les membres du clergé à étudier la science sociale.

Bien ou mal, le plus humble des travailleurs raisonne sur sa situation. Il est donc très utile que le prêtre prenne l'habitude d'observer les faits économiques au milieu desquels il vit et se rende un compte exact des préoccupations que la conquête du pain quotidien cause, pendant six jours de la semaine, à la grande majorité des hommes.

C'est à la philosophie et à la religion à donner à l'économiste les notions premières sur la fin de l'homme, sur la valeur de la vie et sur le respect de la personnalité humaine : c'est la philosophie qui fournit les critères auxquels il faut rapporter les observations sociales ; mais les phénomènes relatifs à la production, à la répartition, à la circulation des richesses sont si complexes qu'il faut se garder de prétendre les résoudre a priori, sous peine de tomber dans les fantaisies de la République de Platon ou de la Salente de Fénelon.

S'inspirant des grandes Encycliques de Léon XIII et particulièrement de celle sur Saint-François, qui, même à ne l'envisager qu'au point de vue scientifique, est une œuvre historique de premier ordre, M. Claudio Jannet a montré qu'il faut demander aux grandes époques de notre passé le souffle chrétien intérieur d'où sont sorties les confréries franciscaines et dominicaines qui furent l'âme des corporations ouvrières.

galité des conditions et que le riche devient de moins en moins charitable. S'appuyant sur ses longues études sur le moyen-âge et l'ancien régime, M. Claudio Jannet a insisté fortement sur ce dernier point. Non seulement nos pères donnaient beaucoup plus que nous et donnaient mieux, mais la législation favorisait parallèlement à la propriété privée des familles, le développement des patrimoines collectifs, biens communaux, œuvres pies, fondations, fonds de corporations qui soutenaient les faibles dans le combat pour la vie et contribuait puissamment à grouper les hommes.

On peut encore admirer en Italie et particulièrement à Rome de merveilleux restes de ces institutions. Par ses confiscations, la Révolution a gravement troublé cet équilibre et il faut aller aux Etats-Unis pour trouver des lois sages qui favorisent systématiquement la conversion, par la charité et la liberté, de propriétés privées en propriétés publiques.

Pour lutter contre les maux qui troublent si gravement la société moderne, il faut faire appel à la fois à l'action de l'Etat dans son domaine légitime, au patronage des chefs d'industrie et des propriétaires, dont la France contemporaine offre de si beaux exemples au Self help des intéressés, dont la Société artistica ed operaia de Rome présente un modèle qui vaut bien les créations justement célèbres de Schultze-Delitsch et de Raiffeisen ; mais surtout à l'action de l'Eglise. M. Claudio Jannet a indiqué en passant quelle devait être en France l'action de l'Etat. Il doit réprimer les manifestations du mal qui causent un grave désordre social, par exemple, empêcher l'exploitation industrielle de la femme et de l'enfant, surtout faire observer le repos du dimanche.

Mais il ne faut pas demander à l'Etat de changer l'ordre économique ni de créer une organisation sociale nouvelle. L'expérience du passé nous prouve que les interventions de l'Etat, en ce sens, ont généralement été malheureuses. D'ailleurs, les phénomènes économiques, dont le caractère est de se produire spontanément, y résistent, mais surtout les Etats modernes ne semblent plus pouvoir créer l'unité morale qui a fait la force de la société au temps de Saint Louis et de Saint Thomas.

Au milieu du siècle précédent, l'antagonisme social et l'hérésie manichéenne avaient fait des progrès redoutables dans les communes naissantes. En même temps que Saint François créait les confréries dérivées du Tiers-Ordre, Saint-Dominique instituait l'Inquisition, qui, dans sa conception ecclésiastique première, avait seulement pour but de maintenir l'unité de foi, et par conséquent un principe de concorde supérieur dans les corporations, dans les cités, dans les Etats.

Les propriétés législatives modernes est, au contraire, il faut bien le constater, de rendre la jouissance des droits civils et politiques, indépendante de la profession de foi. Par conséquent, il faut se garder de faire entrer obligatoirement les citoyens dans des cadres légaux et les laisser plutôt se grouper librement suivant leurs affinités morales, dans des associations spontanées inspirées par la religion et dirigées par le clergé. M. Claudio Jannet espère l'apaisement de la question sociale de l'action de l'Eglise réchauffant la charité et d'une intervention plus grande des membres du clergé dans la vie du peuple. Le Pape et les évêques, par leur ensei-

gnement dogmatique, fixent les règles de la moralité auxquelles l'activité économique doit se déplacer. Mais, en outre, de cet enseignement, qu'il soit toujours un caractère général, il est à souhaiter que le prêtre s'associe aux œuvres de bien public de son pays et se mêle étroitement à la vie sociale. Jadis, le clergé était un ordre de l'Etat et, en cette qualité, il intervenait utilement dans la législation et le mouvement économique de chaque nation. Aujourd'hui on ne peut plus rêver la reconstitution des ordres. Mais partout le prêtre, avec la supériorité de son instruction et l'autorité de son désintéressement, peut être et doit être le premier citoyen de la démocratie.

C'est ce qu'il fait en Irlande, dans certaines provinces de l'Allemagne du Nord, mais surtout aux Etats-Unis et au Canada. Là, les curés président en leur qualité aux sociétés de secours mutuels, aux banques populaires, à la colonisation. M. Claudio Jannet cite l'exemple d'un prêtre canadien, le curé Labelle, qui a été le plus grand colonisateur et le plus grand constructeur de chemins de fer de son pays pour procurer aux jeunes générations des conditions de vie morale et salubre. Partout le prêtre est le meilleur représentant des intérêts populaires. Il est bon qu'il partage vivement les aspirations des populations au milieu desquelles il vit, car, en passant par lui, leurs revendications s'harmoniseront mieux avec les exigences de la justice.

Le vénérable M. Collin, supérieur du Séminaire de St-Sulpice à Montréal, qui assistait à cette réunion, a bien voulu alors entrer dans des détails très vivants sur l'action économique du clergé au Canada et aux Etats-Unis. Ils ont intéressé au plus haut point l'auditoire fait naître chez ces jeunes prêtres d'élite le désir de reprendre le contact avec les masses populaires par les moyens que comportent les moeurs et les conditions de leur patrie.

Cette conférence si pratique de l'éminent économiste de France répond à un besoin et aux vœux de Léon XIII, qui a encouragé ces nobles études. Dans plusieurs séminaires, des cours spéciaux traitent ces matières. En Allemagne, en Belgique et dans d'autres pays, des théologies morales donnent une large place à ces questions contemporaines. Le professeur de théologie morale de Saint-Polten, en Autriche, a consacré tout un livre à des encouragements dont M. Claudio Jannet s'est fait à Rome l'interprète sagace et autorisé.

Le prêtre est et doit être l'homme de son temps et de son pays. La question sociale est une des premières préoccupations des esprits ; le prêtre ne saurait donc y rester étranger. Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirunt ea ore ejus.

La production des tissus en Angleterre EN 1888

D'après les compte-rendus du commerce des tissus pour 1888, donnés par M. T. Birwistle, secrétaire-général de l'Association des Viscerand Lancastrites, Nord-Est, il résulte que le commerce de nos annes de bénéfices sauf pour certaines classes particulières d'articles, et il n'y a, semblait-il, guère de progrès à espérer à bref délai. On se plaint généralement qu'il y a peu à faire, et cela tient à ce que la concurrence est grande. D'ailleurs dans beaucoup d'industries, la production a dépassé la demande.

contre 10 d. 88 en 1887 et 10 d. 84 en 1886. sort 135 038,000 yards de coton plus qu'en 1887 et 3 497 896,100 yards de plus qu'en 1886 à 2 d. 7 le yard, contre le même prix en 1887 et 2 d. 21 en 1886. En l'année 1886, le coton brut valait en moyenne 5 d. 063 la livre ; en 1887, 5 d. 335, en 1888, 5 d. 418, ce qui fait une augmentation de 1,37 pour cent de 1887 sur 1888, et une augmentation nette en 1888 sur 1886, de 7 pour cent. La laine dite dénote aussi une augmentation en 1888 sur 1886 de 11,85 pour cent.

Les principales classes de draperie, il y a une augmentation marquée dans les chiffres des fabricants en 1888, contre 1886, de 18,3 pour cent. Ainsi pendant que les fabricants en 1887, avaient à payer 9 32 pour cent plus cher pour leurs laines filées, ils ne recevaient que 1,74 pour cent de laines en contre partie.

En 1888, ils payaient une augmentation de 3,20 pour cent pour leurs laines, et ne recevaient que 2,02 pour cent de plus pour leur drap, en d'autres termes 1886, il y a eu une augmentation moyenne de 11,85 pour cent dans le prix de la laine filée, tandis que le drap ne s'est élevé qu'à 3,8 pour cent, ce qui équivaut pour les fabricants à environ 8 pour cent en moins.

M. Birwistle conclut ainsi : « En 1888, le fabricant payait sa grande part de bénéfices. En effet, les chiffres sont remarquables et le fabricant prend la crème. Cet état de choses provient de ce que progrès dans l'utilisation ont été plus rapides dans une branche que dans l'autre. »

Quant aux dernières années, les machines à tisser ont été mises en faveur que les machines à filer, mais à présent cela semble se corriger de soi-même lentement, et nous pourrions entendre bientôt parler de 7 machines à filer en avance sur les métiers à tisser, car le capital va toujours vers le haut.

Quelque l'état actuel des affaires ne soit pas très encourageant, M. Birwistle est d'avis que, puisque les machines à tisser et à filer ont un pouvoir égal de production, les serans peuvent espérer en cela ; mais le changement ne peut se faire que lentement.

L'argent français se place de plus en plus sur les fonds étrangers, et suit-on à quoi sont employés nos capitaux qui émigrent ainsi ? A alimenter la concurrence faite à notre industrie.

Si l'on en doute, on n'a qu'à lire le discours prononcé par lord Salisbury au banquet donné par la Chambre de commerce de Londres.

Pour pallier l'effet produit par ce discours, il est nécessaire d'opposer des faits et de les considérer au vue de protéger le commerce maritime de l'Angleterre, le premier ministre arg a s'est complaisamment étendu sur l'activité qui règne dans les usines de la Grande-Bretagne.

Les commandes arrivent, commandes qui s'étendent à nos usines de la Grande-Bretagne, de certaines branches à la fois de 15 à 20 0/0.

Dus Etats de l'Amérique du Sud, qui s'adressent aux capitalistes français, allemands, belges, pour leur prêter l'argent nécessaire au paiement des commandes exportées en Angleterre.

On s'adresse à l'Angleterre, à dit lord Salisbury, parce que, en temps de guerre, les ports anglais seront probablement ouverts au commerce, que les mines ne seront pas obligées de rester fermées, et que le travail, faute de bras, leurs ouvriers n'étant pas exposés à un appel sous les drapeaux.

Voilà une conséquence du militarisme que la condition troublée de l'Europe impose aux nations du continent et sur laquelle il est bon d'attirer l'attention.

Mais que dire de nos capitaines français prêts à l'Amérique du Sud pour le four du travail à l'industrie anglaise ?

LA DISSOLUTION DE LA « Ligue des Patriotes »

Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

« Vous avez toujours été patrie, que rien n'efface et toujours d'actualité, vous serez de ceux qui vaincraient. »

« La direction de notre association ne me laissera Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

« Vous avez toujours été patrie, que rien n'efface et toujours d'actualité, vous serez de ceux qui vaincraient. »

« La direction de notre association ne me laissera Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

« Vous avez toujours été patrie, que rien n'efface et toujours d'actualité, vous serez de ceux qui vaincraient. »

« La direction de notre association ne me laissera Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

pas le loisir de venir faire le coup de feu à vos côtés, mais tous mes vœux, toute ma confiance, toutes mes sympathies sont avec vous. »

« Quant aux persécutions des ministres parlementaires, bravo les camarades pour les braves. »

« Nous n'accepterons jamais pas l'avis de qu'en dets du Rhtn, que la forme prime le droit. »

« En avant, bonne chance, et vive la Ligue qui se vit que pour la France et la République. »

« Votre président, votre ami. »

Paul Drouot.

Le secrétaire de la Ligue a sauré à un rédacteur du *Polis Journal* que les magistrats n'avaient pas encore pu procéder à l'arrestation de M. Drouot, mais qu'ils s'occupent de le retrouver.

« Les qualités des adhérents ne sont, du reste, pas inscrites sur les livres ; sera donc très difficile de retrouver les noms des employés de l'Etat qui font partie de la Ligue. Or, il paraît que c'est ce qu'on cherche à connaître. »

M. Drouot a dit aux ligues qui sont venues le voir hier : « Quant à une pièce d'assemblée autour de moi un nombre quelconque de mes adhérents, j'organiserai une réunion publique ou même j'enverrai à chacun d'eux une lettre d'invitation dans laquelle le nom de la Ligue ne figurera pas, mon nom suffira et tous mes amis comprendront ce dont il s'agit. »

LAGITATION DES « PATRIOTES » A PARIS Plus d'un millier de membres de la Ligue des patriotes et d'adhérents au Comité révolutionnaire de la Ligue se sont réunis hier soir, à la salle de la Librairie, rue Brochant, à Paris.

M. Borie, député, président, s'agissait de protester tout à la fois contre le bombardement de Sagallo, et contre les poursuites intentées à la Ligue des patriotes.

Des discours furent prononcés par MM. Borie, May, Dabrisot, Granger, Valée, Lemg et Robert.

« Deux incidents à noter, d'abord l'accueil enthousiaste à cette phrase de M. Granger : « Personne ne croira que l'élu de 245,000 Parisiens soit autre chose qu'un républicain convaincu. »

Puis l'exécution de la *Marseillaise* ponctuée par les cris de : Vive la France et vive la Russie qui a suivi le discours de M. Lengle.

En se séparant à minuit, l'assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour qui flétrit la conduite de nos chefs de file dans l'affaire d'Atchouff, exprime les sympathies du peuple parisien pour la Russie, à l'âme les procédés politiques du Cabinet Tirard, félicite MM. Drouot, Richard et Laguerre de leur attitude et réclame la révision par une Constitution.

A MARSEILLE Marseille, 3 mars. — Sur un ordre émanant de la préfecture, il a été décidé que devait être tenu dans la soirée du 2 mars, à la Ligue des patriotes, le commissaire central, accompagné d'un commissaire de police, s'est rendu au siège de la Ligue et a interdit l'accès aux ligues qui se sont retirés sans provoquer d'incident.

Les ligues se sont réunies dans un autre local où l'ordre du jour suivant a été adopté : « Les membres de la Ligue des Patriotes de Marseille se déclarent solidaires de leurs frères de Paris, expriment, en outre, leurs sympathies au peuple russe, regrette les mesures prises par le gouvernement français pour empêcher la mission Atchouff. »

Jugent infâme la conduite de nos gouvernants et flétrissent les tentatives de leur politique réactionnaire qui tend à risquer de détruire l'unité d'une nation qui est, à deux reprises différentes, arrêtée les menaces de l'ennemi étranger. »

« Réprouvés les ordres arbitraires donnés aux agents chargés de l'empêcher légalement des archives du Comité directeur. »

« Revoient aux patriotes Drouot, Laguerre et Richard et à tous les membres du parti national l'expression de leur sincère attachement et protestent énergiquement contre les mesures arbitraires et politiques qui auraient dû disparaître au lendemain du 27 janvier, jour de la grande victoire du général Boulanger. »

« Vive la Russie ! vive la France ! vive la République ! vive la Ligue des Patriotes ! »

Les Alsaciens Lorrains liguesurs On lit dans le XIX^e Siècle : « Les registres de la Ligue contenant les noms et adresses des Alsaciens-Lorrains adhérents à la Ligue des Patriotes ont été envoyés au parquet qui s'en est emparé. »

M. Drouot a fait savoir au parquet que si des indiscrétions étaient commises de nature à attirer de la part du gouvernement allemand, autrichien et prussien, l'attention d'un gouvernement aux abois et de politiciens qui auraient dû disparaître au lendemain du 27 janvier, jour de la grande victoire du général Boulanger. »

« Vive la Russie ! vive la France ! vive la République ! vive la Ligue des Patriotes ! »

« Vive la Russie ! vive la France ! vive la République ! vive la Ligue des Patriotes ! »

« Vive la Russie ! vive la France ! vive la République ! vive la Ligue des Patriotes ! »

« Vive la Russie ! vive la France ! vive la République ! vive la Ligue des Patriotes ! »

arrêté, comme on sait, soit 300 fr., lui serait remboursé. Cette décision paraît avoir été prise à la suite des remarques assez vives faites à ce sujet par un journal du matin.

CHRONIQUE HORTICOLE

Comment doit-on semer les graines ? — Semis en serre. (Suite).

Les semences se font sous chassis dans des terrines ou caisses, se fait pour les plantes délicates qui exigent une température plus chaude que celle du pays où l'on fait le semis. On sème aussi quelquefois sous chassis les graines fines qui sont facilement détrempées par les insectes ou détrempées par les intempéries de l'air, quand on les confie à la pleine terre. La terre de bruyère pure ou additionnée de terreau bien consommé et de sable est celle qui convient le mieux à la plupart des graines délicates.

Le choix du récipient n'est pas indifférent, il faut qu'il soit assez profond pour que l'air ne se rafraîchisse pas par des courants d'air, et qu'il soit assez large pour que l'air ne se rafraîchisse pas par des courants d'air, et qu'il soit assez large pour que l'air ne se rafraîchisse pas par des courants d'air.

Les terrines ou caisses seront bien drainées, c'est-à-dire qu'il faut mettre sur les trous des gros tessons et ensuite une couche de quelques centimètres de lessive plus ou moins de cendres de charbon, on remplit avec la terre jusqu'à trois ou quatre centimètres du bord et on sème très clair, afin que les jeunes plantes puissent prendre un commencement de développement sans étouffer.

Les graines fines, telles que celles de *Beugois*, *Primaud*, *Calédois*, etc., ne doivent pas être recouvertes de terre, on les recouvre avec une pomme à très petits trous, ce qui suffit pour bien les mettre en contact avec le sol.

Puis la graine est volumineuse, plus elle doit être enterrée profondément. Les pépins, par exemple à deux centimètres et demi, sont à cinq centimètres ainsi que toutes les graines qui sont au-dessus de la grosseur ordinaire d'un haricot.

Quelques végétaux craignent beaucoup la transplantation, et les détrempent pour les enterrer d'un semis et les replanter sans les avoir soigneusement certifiés de la perdre. Dans ce cas, on sert de petits pots de quatre à cinq centimètres dans lesquels on sème une seule graine. Lorsque les sujets sont assez forts pour exiger des vases plus grands on les transpose dans des pots plus grands et on les recouvre de terre, on les recouvre avec une pomme à très petits trous, ce qui suffit pour bien les mettre en contact avec le sol.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé le semis que sous un point de vue presque mécanique, mais quand il s'agit de favoriser la germination et le développement des graines que l'on a semées, c'est tout le jardinier qui doit intervenir, et employer toute son intelligence, de s'appuyer de ses connaissances qu'il a acquises par l'étude, l'observation et une longue expérience. Dans beaucoup de circonstances, la faute la plus petite, ou seulement l'oubli et la négligence de quelques heures, peuvent le mettre dans le cas de perdre sans retour un semis précieux, l'objet des plus belles espérances. Nous allons tâcher de prévoir tous les cas ordinaires et indiquer les méthodes les plus sûres et qui nous ont réussi personnellement.

Le plus ordinairement on sème dans des vases étroits et on les recouvre de terre, on les recouvre avec une pomme à très petits trous, ce qui suffit pour bien les mettre en contact avec le sol.

Il est de principe que la chaleur doit être plus pour stimuler les organes gardés d'un embryon renfermés dans ses enveloppes, de manière à les forcer à se développer, que pour stimuler ces organes de manière à entretenir la vie et la croissance de la plante en végétation.

Il ne faut donc pas seulement placer les semis dans une température assez élevée, mais il faut encore plonger les récipients dans un endroit où on puisse leur donner de la chaleur de fond. Il faut aussi que cette chaleur soit maintenue jusqu'à ce que la plante soit assez développée pour être stimulée par deux autres agents de la végétation, l'air et l'humidité ; pour ce faire, on recouvre de chaleur, on place une cloche ou un chassis sur le semis.

La lumière, si nécessaire à une plante formée, n'est pas nécessaire à la germination ; on conséquence, si les graines sont fines et peu enterrées, on se sert de verre pour couvrir le semis, d'une toile ou d'un couvercle en cloche. La cloche a encore l'avantage qu'elle empêche l'évaporation et, par conséquent, le dessèchement de la surface du semis. Les gaz, n'ayant pas d'issue, se fermentent plus aisément ; l'égène se dégage, pénètre dans les enveloppes, et la fermentation purifiée en s'emparant du carbone

bis. 76 conservateurs et quatre libéraux ont été élus. 11 ont conservé ballottages. Les libéraux gagnent quelques sièges.

Le retrait de M. Tizze Vienne (Autriche) 4 mars. — La *Revue du lundi* considère le retrait de M. Tizze comme possible après que la situation soit devenue calme.

Démision du cabinet péruvien. Paris 4 mars. — Une dépêche de Lima annonce la démission du cabinet péruvien. Le motif est inconnu.

Caisse d'Epargne Postale La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat. Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit des économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à 5 francs (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser deux mille francs (2,000 fr.) versés en une ou plusieurs fois.

LIBERTÉ NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisse d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris. — Tout déposant dont le livret est en retard de dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opter et acheter sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisse d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris. — Tout déposant dont le livret est en retard de dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opter et acheter sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisse d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris. — Tout déposant dont le livret est en retard de dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opter et acheter sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisse d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris. — Tout déposant dont le livret est en retard de dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opter et acheter sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

BOURSE DE PARIS

du lundi 4 mars (par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table of stock market data for Paris, including values for various securities and bonds.

BOURSE DE LILLE

du lundi 4 mars (par fil télégraphique spécial)

Table of stock market data for Lille, including values for various securities and bonds.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le - Ligue des Patriotes - et le - Nord - St-Petersbourg, 4 mars. — On lit dans le Nord : « Ainsi, la Ligue des Patriotes vient d'être dissoute parce qu'elle a protesté contre le décret relatif à la dissolution de l'Association des Viscerand Lancastrites, Nord-Est, il résulte que le commerce de nos annes de bénéfices sauf pour certaines classes particulières d'articles, et il n'y a, semblait-il, guère de progrès à espérer à bref délai. »

LA DISSOLUTION DE LA « Ligue des Patriotes »

Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

LA DISSOLUTION DE LA « Ligue des Patriotes »

Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »

LA DISSOLUTION DE LA « Ligue des Patriotes »

Paris, 3 mars. — M. Drouot adresse au *Cléon* la lettre suivante : « Mes chers amis, votre *Cléon* sonne aujourd'hui son premier appel. »

« Je suis sûr, entendez par tous les camarades de la Ligue, de cette vieille Ligue dont vous avez été un des fondateurs et l'un des premiers rangs de laquelle vous combattiez encore aujourd'hui pour le suprême salut de la République et pour l'établissement du patrie. »